

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'OFFRE UNIQLO x NEXTORY

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société **UNIQLO EUROPE LTD.**, agissant au travers de sa succursale française inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 794 759 001, dont le siège social est situé 151 rue Saint Honoré, 75001 Paris, agissant pour le compte de sa marque Uniqlo (ci-après « l'**Organisateur** ») et en partenariat avec **YOUBOOX SAS** (opérant sous la marque Nextory), inscrit au RCS de Paris sous le n° 533 814 373, dont le siège social est situé au 20 Cité des Fleurs, 75017 PARIS (ci-après désigné « Le **Partenaire** ») propose une offre exclusive réservée aux membres de l'application UNIQLO avec obligation d'achat (ci-après dénommée l'Offre) et un jeu avec tirage au sort, selon les modalités décrites dans les présentes conditions (ci-après dénommé le « **Jeu** »).

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

a. Personnes éligibles

L'Offre et le Jeu sont ouverts **uniquement aux personnes physiques majeures** à la date de leur participation, résidant en France Métropolitaine - Corse incluse -, membre de l'application mobile Uniqlo (ci-après le « **Participant** »).

S'il n'est pas encore membre avant la date de début de l'Offre et du Jeu, le Participant devra télécharger l'application mobile Uniqlo (ci-après dénommé l'« Application ») et créer un compte Uniqlo selon les modalités précisées au sein de l'Application. Si le Participant a déjà un compte en ligne sur le site internet www.uniqlo.com, il devra connecter celui-ci à l'application en cliquant sur « Rattacher mon compte ».

b. Nombre de participations par personne

Pendant toute la durée de l'Offre et du Jeu, une seule participation par personne sera possible. Concernant le Jeu, chacun des Participants ne pourra gagner qu'un seul lot. Les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle est interdite. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

c. Soumissions non prises en compte

Ne seront pas prises en compte les soumissions :

- a) Réalisées après la fin de la durée de l'Offre et du Jeu ;
- b) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante aux présentes conditions ;
- c) Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus.

d. Acceptation préalable

La participation à l'Offre et au Jeu implique les conditions cumulatives suivantes :

- l'acceptation sans aucune réserve des présentes conditions de participation dans leur intégralité. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles des présentes conditions sera privé de la possibilité de participer à l'Offre et au Jeu, mais également du gain qu'il aura pu

éventuellement gagner. Dans ce dernier cas, le gain sera remis à un suppléant qui sera tiré au sort huit (8) jours après le tirage initial.

- l'acceptation du Participant de s'abonner à la newsletter UNIQLO lors de la création de son compte sur l'Application ou sur le site internet www.uniqlo.com .

ARTICLE 3 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'OFFRE ET DU JEU

Pendant la Durée de l'Offre, le Participant doit acheter un ou plusieurs produits Uniqlo (l'« Achat ») exclusivement au sein d'un des magasins de L'Organisateur en France métropolitaine.

A son passage en caisse, le Participant devra scanner son numéro d'identifiant disponible au sein de l'Application sous la rubrique « Mon Compte » pour :

- Avoir la possibilité d'obtenir un accès gratuit de 45 jours à la plate-forme de lecture du Partenaire, selon les conditions d'accès sur le site du Partenaire ;
- Faire partie du tirage au sort du jeu (ci-après dénommé le « Jeu ») organisé par l'Organisateur permettant de gagner un abonnement gratuit à la plate-forme du Partenaire pendant un an (voir les modalités aux articles suivants).

Après avoir scanné son identifiant en caisse, le Participant :

1. Recevra un email dans les 24h expliquant comment accéder à l'Offre et le redirigeant vers la page internet du site du Partenaire pour s'inscrire selon les conditions d'accès sur le site du Partenaire: (<https://www.nextory.com/fr/collab/partner/uniqlo/>).
2. Sera automatiquement inscrit au tirage au sort du Jeu (voir les modalités aux articles suivants).
3. Pourra aussi accéder à l'Offre du partenaire à partir de la page d'accueil de l'Application.

Pour toute question, le Participant peut envoyer un email à l'adresse suivante : uniqlo_concours@uniqlo.eu.

Toutes les conditions de vente et d'accès à la plateforme du Partenaire sont à retrouver ici : <https://www.nextory.com/fr/collab/partner/uniqlo/> et <https://Ybx.fr/cgu>.

ARTICLE 4 – DUREE DE L'OFFRE ET DU JEU

L'Offre débutera le 13 juillet 2022 et se terminera le 31 août 2022 aux horaires d'ouverture et de fermeture des magasins UNIQLO en France.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter ou de modifier les dates de l'Offre et du Jeu sans préavis, si les circonstances l'exigeaient.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS DU JEU

Deux tirages aux sorts seront effectués pendant la Durée de l'Offre.

Un 1er tirage au sort sera effectué par les équipes Uniqlo le 31 juillet 2022 parmi les Participants ayant participé entre le 13 juillet et le 31 juillet 2022 pour déterminer 5 (Cinq) Gagnants des lots mis en jeu et décrits à l'article 6 ci-dessous.

Un 2ème tirage au sort sera effectué par les équipes Uniqlo le 31 août 2022 parmi les Participants ayant participé entre le 1er août et le 31 août 2022 pour déterminer 5 (Cinq) Gagnants des lots mis en jeu et décrits à l'article 6 ci-dessous.

Les Gagnants seront avisés personnellement de leur gain d'un lot par courrier électronique dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date du tirage au sort, à l'adresse email indiquée lors de la création du compte Uniqlo.

ARTICLE 6 – LOTS DU JEU

Les tirages au sort tel que décrit à l'article 5 ci-dessus détermineront 10 (dix) Gagnants du Lot suivant :

Un code donnant accès à un abonnement gratuit pour un an d'une valeur de 188,80 euros par Gagnant à la plate-forme du Partenaire. Le code sera valable jusqu'au 31 décembre 2022 sur le site du Partenaire.

Toutes les conditions de vente et d'accès à la plateforme du Partenaire sont à retrouver ici : <https://www.nextory.com/fr/collab/partner/uniqlo/> et <https://Ybx.fr/cgu>

Le lot sera envoyé à chaque Gagnant dans l'e-mail annonçant le gain.

Chaque lot étant nominatif, il est incessible et ne peut être ni transmis ni vendu. Aucune contestation ne pourra être effectuée concernant les Lots et aucun échange ni aucune remise en nature ou en numéraire ne seront réalisés par l'Organisateur.

ARTICLE 7 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La politique de confidentialité de l'Organisateur est disponible en cliquant sur le lien suivant https://www.uniqlo.com/fr/fr/company/privacy_policy.html. En acceptant les conditions de participation à l'Offre et au Jeu, le Participant reconnaît accepter la politique de confidentialité de l'Organisateur.

Les éventuelles données personnelles recueillies dans le cadre de l'Offre et du Jeu seront utilisées par l'Organisateur aux fins de gérer la participation des personnes concernées à l'Offre et au Jeu. Aucune information à caractère personnel ne sera utilisée par l'Organisateur à des fins de prospection, sauf autorisation expresse et préalable.

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de l'Offre et du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, tout Participant bénéficie, sur simple demande, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition au traitement de ses données, ou de limitation du traitement dans certaines circonstances et d'un droit de suppression des informations le concernant. Tout Participant a aussi le droit à la portabilité de ses données.

Tous ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : UNIQLO EUROPE LTD (service e-commerce), « UNIQLO x NEXTORY », 17 rue Scribe – 75009 PARIS, en spécifiant l'objet de la demande, ou en envoyant un mail à notre délégué à la protection des données : dpo_eu@fastretailing.com.

L'Organisateur n'est pas affilié au Partenaire. Les données personnelles communiquées à l'Organisateur ne sont pas partagées au Partenaire. Par conséquent, les conditions d'accès à la plateforme du Partenaire et la politique de confidentialité y afférente doivent être consultées sur la plateforme du Partenaire si vous souhaitez bénéficier de l'Offre et du Jeu.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE – CONVENTION DE PREUVES

Les participations frauduleuses ou ne correspondant pas aux règles mentionnées plus haut ne seront pas valides et l'Organisateur ne sera pas tenu d'attribuer un quelconque Lot si le Gagnant a mal renseigné ses coordonnées au cours de son inscription, ou s'il a réussi à fausser le résultat du Jeu et de l'Offre ou ne s'est pas conformé aux présentes conditions de participation.

L'Organisateur ne pourra endosser la responsabilité d'un échec de participation dû à des circonstances en dehors du contrôle de l'Organisateur. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir aucune responsabilité quelconque, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation et la gestion de l'Offre et du Jeu.

Les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur auront force probante en ce qui concerne les éléments de connexion et les informations résultant d'un traitement informatique relatif à l'Offre et au Jeu.

ARTICLE 9- ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT

Les conditions de participation complètes peuvent être consultées librement et gratuitement en ligne sur <https://faq-fr.uniqlo.com/>.

Elles entreront en vigueur à compter de son enregistrement et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation l'Offre.

ARTICLE 10 - MODIFICATION DU REGLEMENT

Les conditions de participation peuvent être modifiées à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur, dans le respect des conditions énoncées. Tout avenant sera publié par annonce en ligne sur <https://faq-fr.uniqlo.com/>. L'avenant sera valable à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à l'Offre et au Jeu.

ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisateur et ses partenaires sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à son site de vente en ligne. Ces droits sont leur propriété ainsi que les droits d'usage y afférents.

Par conséquent, il est interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, exploiter ou adapter, de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit, tout ou partie de la plateforme en ligne sans autorisation expresse écrite et préalable de l'Organisateur et ses partenaires.

ARTICLE 12 – LITIGES – LOI APPLICABLE

L'Organisateur de cette Offre et du Jeu ainsi que les Participants s'engagent à un règlement amiable des différends et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'Offre et du Jeu. Les présentes conditions de participations sont soumises à la loi française et les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable.